

MONTER ET DEMONTER DES ECHAFAUDAGES DE PIED DE TYPE PRE-CADRE

Objectif pédagogique :

- S'approprier la réglementation sur le travail en hauteur
- Monter et démonter, en sécurité, un échafaudage de pied de type pré-cadre
- Identifier les particularités de l'échafaudage roulant.

Durée : 14 heures

Public concerné :

Peintres, maçons, salariés ayant à monter / démonter des échafaudages de pied.

Contenu :

- La réglementation et les obligations administratives préalables
- Les différents types d'échafaudages
- Les moyens de protections collectives et individuelles
- Utiliser les protections individuelles dans le montage/démontage d'échafaudages
- Adopter les positions de prévention des risques liés aux activités physiques
- Exploiter les notices des fabricants et des plans d'échafaudages
- Organiser le montage d'un échafaudage de pied
- Réaliser l'implantation
- Monter et démonter en sécurité les échafaudages de pied de type pré-cadre
- Installer des éléments spéciaux tels que : encorbellement, franchissement, pare gravois, consoles, poulies ou bâches

Pré-requis :

Venir équipé de son casque, de ses chaussures de sécurité et de la tenue de travail adaptée.

Avec cette formation, votre entreprise peut délivrer l'autorisation de montage et démontage des échafaudages de pied de type pré-cadre selon la réglementation et recommandation en vigueur (décret 2004-924 du 01/09/ 04, article R4323-69 (ex R233-13-31) et la recommandation R408 de la CNAMTS).

Mis en situation sur des échafaudages de types pré-cadre, votre collaborateur sera opérationnel dès son retour en entreprise.